FICHE D'INSCRIPTION / FORMATION CHANT PRENATAL
Méthode Marceline Carpène-Retailleau©

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
TELEPHONE : .....
Mail : ……
Date de naissance : ..... ……
Profession : .....
Exercice Professionnel (hospitalière, libérale) : …….
Pratique Musicale : ……..
.....
.....
Motivations à cette formation (niveau 1) ou souhaits (niveau 2) : …...
……
.....
.....
.....
……
Je m'inscris à la Formation CHANT PRENATAL pour les dates suivantes (entourer les dates choisies) :

NIVEAU 1 :
Samedi 3 et Dimanche 4 NOVEMBRE 2018
Vous recevez toutes les bases pour débuter un atelier de Chant prénatal.

NIVEAU 2 : *A préciser selon vos demandes.*
Il se réalise dans un délai variable après le niveau 1 (il permet d'enrichir le répertoire musical).

- Je joins 1 chèque à l'inscription de 350,00 euros, par formation de 2 jours ***afin de valider mon inscription.***

Chèques à libeller à l'ordre de Marceline Carpène-Retailleau, et à adresser à : Marceline Carpène-Retailleau,
9 Villa du Bel Air, 75012 PARIS France

Le chèque n'est débité qu'à la fin de chaque formation de 2 jours.

PRISES EN CHARGE POSSIBLES : Crédit d'impôt.

Les modalités de la formation : horaires, matériel, etc… se trouvent sur le :
« Document des modalités de la formation »
à télécharger à la page :

«Formation à l'enseignement de la Méthode »
sur le site www.carpene-retailleau-sf.org
ou je vous l'adresse par courrier sur simple demande au 06 87 58 64 87 ou en écrivant à :

Marceline CARPENE-RETAILLEAU
9 Villa du Bel Air
75012 PARIS France

REGLEMENT:

A compter de la date de signature de la fiche d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue : paiement par le stagiaire de l'intégralité des 350, euros à l'organisme de formation.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

DATE :.....SIGNATURE.....

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754394175 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.